



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SR-10

Inspection des systèmes ou des composants

Juill. 2026



Gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement

Supply Chain Risk Management

SR-10 — Inspection des systèmes ou des composants (-M-)

Énoncés :

Inspecter les systèmes ou les composants de systèmes suivants [Sélection (un choix ou plus) : de façon aléatoire; tous les {Affectation : fréquence définie par l'organisation}, lorsque {Affectation : indications concernant le besoin de mener une inspection définies par l'organisation}] pour détecter le traficage : [Affectation : systèmes ou composants de systèmes désignés par l'organisation].

Responsable : Aucun

Discussion :

L'inspection des systèmes ou des composants de systèmes aux fins de résistance au traficage et de détection porte sur le traficage physique et logique et s'applique aux systèmes et aux composants de systèmes à l'extérieur des zones contrôlées par l'organisation. Il convient de procéder à une inspection lorsqu'il y a des changements dans l'emballage, les spécifications, le site de fabrication ou l'entité de la pièce achetée et lorsque des personnes reviennent d'un voyage dans un lieu à risque élevé.